

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
DE CAP-SAINT-IGNACE  
RÉUNION DU MERCREDI 9 AOÛT 2017**

Réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 9 août 2017 à 19 heures 30 à laquelle sont présents, MM Henri-Louis Bernier, Gaétan Gaudreau, Regent Lemay, Jean Marois, membres, M<sup>me</sup> Chantal Côté, conseillère responsable et présidente du comité, M. Gilles Guimont, inspecteur en bâtiment et en environnement, et M<sup>me</sup> Sophie Boucher, directrice générale.

Absents : MM Steven Guimont, Jérôme Landry et Michel Leblanc

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 19 juillet 2017;
4. Projet de développement Domaine de l'Oie Blanche (avec les promoteurs);
5. Varia;
6. Levée de la réunion.

**1) MOT DE BIENVENUE**

M<sup>me</sup> Chantal Côté, conseillère responsable et présidente du comité, adresse un mot de bienvenue aux membres et aux promoteurs.

**2) LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Henri-Louis Bernier, appuyé par M. Regent Lemay, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**3) LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 19 JUILLET 2017**

Il est proposé par M. Jean Marois, appuyé par M. Regent Lemay, que le procès-verbal du 19 juillet 2017 soit accepté tel que présenté.

#### **4) PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMAINE DE L'OIE BLANCHE (AVEC LES PROMOTEURS)**

Il est proposé par M. Regent Lemay, appuyé par M. Gaétan Gaudreau, que les membres du CCU recommandent au Conseil municipal dans le cadre du projet de développement résidentiel Domaine de l'Oie Blanche inc. que les promoteurs développent initialement l'immeuble pouvant être construit sur la conduite principale et qu'un nombre minimal d'unités soient vendus pour débiter les démarches pour amener les infrastructures sur place pour ainsi réaliser la phase 1. Ce point sera à préciser dans l'entente avec le promoteur. De plus, la Municipalité devra s'assurer du tracé des phases qui seront réalisées puisque cette dernière ne s'engagera aucunement à desservir les terrains vendus au départ.

Le CCU est en accord avec le projet de développement proposé et recommande aux promoteurs d'approfondir l'aspect déneigement, les stationnements souterrains, la hauteur des bâtiments versus la vue sur le fleuve.

Il est certain que le CCU devra recevoir éventuellement les détails finaux du projet pour s'assurer que le tout rencontre les normes et règlements municipaux en vigueur. Le Conseil recevra aussi le détail du projet pour une prise de décision éclairée.

#### **5) VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

#### **6) LEVÉE DE LA RÉUNION**

Il est proposé par M. Henri-Louis Bernier, appuyé par M. Gaétan Gaudreau, que la réunion soit levée à 21 heures 08.